

Regards sur le monde | FRANCE

> ALINE DAILLÈRE, responsable des programmes France (police, prison) •

VIOLENCES POLICIÈRES. BRISONS LE SILENCE !

Le rapport de l'ACAT *L'ordre et la force* fait référence à plusieurs affaires de violences policières. Nous publions dans plusieurs numéros du *Courrier* les portraits de victimes. Voici l'histoire de Wissam El Yamni.

AFFAIRE WISSAM EL-YAMNI : AUTOPSIE D'UNE ENQUÊTE AUX MULTIPLES IRRÉGULARITÉS

La nuit du 31 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012, Wissam El-Yamni était interpellé à Clermont-Ferrand dans des circonstances troubles. Il décédait quelques jours plus tard. Quatre ans après, sa famille cherche toujours à comprendre comment cela a pu arriver.

Wissam El-Yamni, 30 ans, fête la nouvelle année avec des amis sur le parking d'un centre commercial. Il est un peu plus de 3 heures du matin, lorsqu'un véhicule de police reçoit un jet de pierre à son passage. Appelés en renfort, plusieurs agents de police sont dépêchés sur place. Selon les policiers, Wissam El-Yamni aurait jeté une deuxième pierre avant de s'enfuir en courant derrière un ensemble d'immeubles en cours de destruction, situés à moins de cent mètres de là. La suite est confuse. Plusieurs témoignages affirment que Wissam El Yamni a alors reçu des coups avant d'être embarqué et conduit au commissariat de police. Les policiers réfutent cette accusation. Toujours est-il que Wissam El Yamni est interpellé. La suite se déroule sans témoin, durant son transfert au commissariat, situé à moins de trois kilomètres. À son arrivée, aucun procès-verbal de notification de garde à vue n'est rédigé. À 3h40, une policière donne l'alerte, s'inquiétant de la présence d'un homme inanimé dans un couloir du commissariat, face contre terre, menotté dans le dos. Les secours conduisent Wissam El-Yamni à l'hôpital, dans un état grave. Plongé dans le coma, il décède neuf jours plus tard. Depuis, l'enquête patine. Les incertitudes et contradictions ne permettent pas de savoir comment et pourquoi ce jeune homme est mort. Quatre ans après, la famille de Wissam El Yamni attend toujours la vérité.

Incertitudes sur la cause du décès

Les causes du décès ne sont toujours pas connues avec certitude. Plusieurs expertises médicales se succèdent mais se contredisent. Les premiers comptes-rendus médicaux rédigés aux urgences font état de plusieurs fractures et lésions, notamment au niveau du cou, décrites comme de possibles marques de strangulation. Un rapport d'autopsie évoquera ensuite un décès par asphyxie, mettant en cause la pratique d'un « pliage », dont l'effet aurait été accentué par une malformation osseuse de la victime, et exclura tout décès par strangulation. De nouvelles expertises médicales invoqueront par la suite un décès dû à une intoxication cardiaque provoquée par la consommation de drogues, hypothèse pourtant exclue par les précédents rapports médicaux et démentie par un rapport de toxicologie réalisé à la demande de la famille.

Contradictions dans les versions policières

Farid El-Yamni, le frère de la victime, s'étonne par ailleurs que certaines contradictions dans les déclarations des policiers n'aient pas été relevées par les juges d'instruction : « *La chambre d'instruction relate une version d'un policier, qui affirme que Wissam faisait mine de mourir à l'arrivée au commissariat. Elle ne révélera pas que cette version a évolué, ce même policier affirmant dans d'autres déclarations qu'il était parfaitement conscient puisqu'il parlait, ce qu'un autre policier dans le couloir confirme.* »

Disparition d'éléments de preuve ?

Méli-mélo de photos

Plusieurs photographies de la victime ont été réalisées entre son interpellation et son décès. Ce sont au total cinq séries de photos qui ont été prises entre le 1^{er} et le 10 janvier. Pourtant, les premières photos n'ont jamais été versées au dossier. Selon le frère de Wissam, des photos ont été prises par la police dès le lendemain de l'interpellation : le procès-verbal de police du



© THIERRY ZOCCOLAN / AFP

Des photos en mémoire de Wissam-El-Yamni devant le tribunal de Clermont-Ferrand

Les difficultés de l'enquête

L'affaire Wissam El Yamni est emblématique des difficultés liées aux enquêtes décrites par l'ACAT dans son rapport *L'ordre et la force*. Ce dernier révèle des faits très graves de disparitions de preuves ou de déclarations mensongères par les forces de sécurité. Dans plusieurs affaires, des éléments qui auraient pu concourir à faire la lumière sur les faits reprochés étaient introuvables ou inexistantes. Plusieurs victimes et avocats ont par ailleurs expliqué à l'ACAT avoir le plus grand mal à obtenir la réalisation de certains actes d'enquête. Il leur faut parfois plusieurs années et de nombreuses procédures pour que les enquêteurs procèdent à des auditions de témoins, à des reconstitutions de faits ou au visionnage d'images de vidéosurveillance.

Pour aller plus loin

Lire le rapport de l'ACAT *L'ordre et la force* disponible sur www.acatfrance.fr

« Les premiers comptes-rendus médicaux rédigés aux urgences font état de plusieurs fractures et lésions, notamment au niveau du cou, décrites comme de possibles marques de strangulation. »

1^{er} janvier mentionne l'existence de clichés photographiques. Cependant, aucune de ces photos n'a jamais été communiquée par la police. D'autres photos ont ensuite été prises le 2 janvier (par les médecins de l'hôpital), puis le 3 (par la famille), puis autour du 9 (par la police), et enfin le 10 janvier après le décès (par la police). Sur ces derniers clichés, les blessures se sont alors fortement estompées, la victime ayant continué à recevoir des soins lorsqu'elle était plongée dans le coma. Selon la famille, c'est pourtant l'avant-dernière série de photos qui a été versée au dossier judiciaire en étant présentée comme celles du 1^{er} janvier. Il a fallu à la famille de Wissam El-Yamni de nombreuses démarches pour démontrer qu'il ne pouvait pas s'agir des clichés de cette date. Face à cet imbroglio de photos, la chambre d'instruction a, à la suite d'une demande de la famille, ordonné que les ordinateurs et les appareils photo de la police soient expertisés. Supervisée par l'IGPN, cette analyse se révélera très incomplète, ce qui obligera la juge d'instruction à ordonner une deuxième commission rogatoire. Selon la famille, cette nouvelle expertise a révélé, en 2014, que les ordinateurs et les appareils photo avaient été formatés en janvier 2013, ce qui ne permet pas de dater les photos versées au dossier judiciaire. Les clichés du 1^{er} janvier restent, quant à eux, introuvables.

Enregistrements audio partiels

La famille a par ailleurs demandé l'exploitation des bandes radio et des images de vidéosurveillance sur le trajet emprunté par la police avant d'arriver au commissariat, puis à l'intérieur du commissariat. Obtenus début 2014, ces enregistrements sont, selon le frère de la victime, morcelés et incomplets. Certains passages font défaut.

Disparition de la ceinture de Wissam El-Yamni

Le soir de son interpellation, la victime portait une ceinture, visible sur les vidéos où il apparaît avant d'être conduit au commissariat. Cette ceinture a cependant disparu par la suite et n'a jamais été remise à la famille avec ses effets personnels. « *Elle a vraisemblablement été retirée à Wissam avant son arrivée au commissariat, puisque ce dernier y a été déposé le jean baissé dans un couloir. Où est passée sa ceinture ? Pourquoi avoir baissé son jean ?* », demande son frère, Farid.

Que de questions dans cette affaire, auxquelles les autorités de police ne donnent pas d'explications. Le rapport d'enquête de l'IGPN a conclu, fin janvier 2012, à un décès dû à la pratique d'un pliage, et ajoute que « rien ne permettait de penser que les conditions de l'arrestation avaient été irrégulières ». Une information judiciaire a été ouverte contre deux policiers pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par une personne dépositaire de l'autorité publique ». Étant donné la gravité de l'affaire, le Défenseur des droits s'est saisi de l'affaire et mène une enquête. •